



Semestre 2																				
Code UE	Intitulé	UE GEREE UVSQ/ HORS UVSQ	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Contrôle continu uniquement		Contrôle continu				et Examen terminal				Responsable	
			CM	TD	TP	Autres			TP	CC	Ecrit		Oral		ET	Ecrit		Oral		
											%	Durée	%	Durée		%	Durée	%		Durée
Enseignements de spécialisations cours obligatoires			172																	
MSCPOA20	Communication des organisations publiques	Communication of public organizations	24				3													MR DAUVIN
MSCPOA21	Communication corporate	Corporate communication	24				3					100%	3			100%	100%	3		MME DE LA CHAUVINIÈRE
MSCPOA22	Communication politique	Political communication	24				3									100%	3			MR POIRMEUR
MSCPOA23	Acteurs des métiers de la communication	Actors in the communication professions	24				3					Rendu d'un rapport								MR LEGVRE
MSCPOA24	Planifier la communication	Plan communication	12				0													MME DE LA CHAUVINIÈRE
			12																	
Cours optionnel : prendre 1 matière sur les deux																				
UETRENGA	Engagement et vie associative	Commitment and community life	14				3													
MSCPOA25	Anglais	English	24				3					100%	2			100%	100%	2		MME CARRIER
Enseignements pratiques																				
MSCPOA26	Informatique	Data processing	24				3					50%	2	50%		100%	100%	2		MR COSSON
MSCPOA27	Préparation au mémoire recherche appliquée	Preparation for the applied research paper	4				0													MR DAUVIN
MSCPOA28	Anglais de spécialité	English	12				0					100%	2			100%	100%	2		MME CARRIER
			6																	
Mémoire de recherche appliquée																				
MSCPOA29	Mémoire	Research report			40		12												100%	Mr OLIVESI
<b>TOTAL</b>			<b>28</b>				<b>30</b>													

## **Modalités spécifiques de contrôle des connaissances et de progression en Master 1 « Politiques de communication » apprentissage**

### **Article 1<sup>er</sup> – Attribution du diplôme**

Le diplôme du master 2 « Politiques de communication » est délivré aux étudiants ayant validé 60 crédits. A l'issue de l'année, on détermine la moyenne globale (sur 20) des notes obtenues aux enseignements ne faisant pas l'objet de dispenses, pondérés par le nombre de crédits affectés à chacun, selon la distribution suivante :

#### **Cours fondamentaux-180 h- 30 ECTS**

Méthodes des sciences sociales -24h-4ECTS

Science des organisations-24h-4 ECTS

Théories de la communication-24h-4ECTS

Sémiologie et analyse de la représentation et de sa réception-24h-4ECTS

Médias et espaces publics-24h-4 ECTS

Communication, marque et storytelling 12 H- 2 ECTS

Stratégies éditoriales et mangement des réseaux sociaux-24h-4 ECTS

Institutions politiques et administratives-24h-4 ECTS

#### **Enseignements de spécialisation-108h-12 ECTS**

Communication des organisations publiques- 24h-3 ECTS

Communication corporate-24h-4 ECTS

Communication politique-24h-3 ECTS

Acteurs et métiers de la communication 24h-3 ECTS

Planifier la communication-0 ECTS-12 h (évalué avec Communication corporate)

#### **Enseignements pratiques-64h-8 ECTS**

##### **au choix**

Anglais-24 h-3 ECTS

UETRENGA engagement et vie associative au premier ou au second semestre 14h - 3 ECTS

##### **obligatoires**

Informatique-24 h-3 ECTS

Préparation au mémoire de recherche appliquée-4 h-0 ECTS

Anglais de spécialité-12 h-0 ECTS (évalué avec Anglais)

#### **Mémoire- 40h-12 ECTS**

### **Article 3 – Seconde session**

Dans le cadre du dispositif d'alternance et de l'apprentissage, il n'y a pas de seconde session. L'échec à une UE, s'il n'est pas compensé par les moyennes obtenues aux autres UE, peut donner lieu à une décision positive du jury à la condition que ce dernier estime le travail fourni par l'étudiant suffisamment significatif pour ne pas hypothéquer sa poursuite d'étude en M2.

### **Article 4 – Jury du master**

La composition du jury et son Président sont arrêtés par le Directeur de la composante de rattachement de la formation sur avis de l'équipe de formation. Les membres de ce jury sont nommés annuellement par le Président de l'Université.

#### *Article 5 – Assiduité*

L'obligation d'assiduité aux enseignements s'applique au Master 1 « Politiques de communication » en apprentissage. Un étudiant qui ne satisferait pas à cette obligation d'assiduité, pouvant être contrôlée dans chaque enseignement, s'expose à son exclusion du Master ou à l'interdiction de se présenter à l'examen.

Une absence à l'examen terminal peut entraîner la défaillance du candidat à l'enseignement correspondant et peut interdire la compensation annuelle entre les enseignements. La décision finale revient au jury qui reste souverain.

#### *Article 6 – Mentions de mérite*

Les mentions AB, B, TB sont attribuées aux étudiants ayant acquis une moyenne globale au diplôme supérieure ou égale respectivement à 12, 14, 16 sur 20.

voté en conseil le 31,05,2018